



Hawaiian Gardens

Phase VII

Lauderdale Lakes, Florida

Cotisation Spéciale

Couverture Assurances

À : Tous les propriétaires de condominium

De : Conseil d'administration

Date : 7 Avril 2023

Sujet : Cotisation Spéciale

Vous êtes informé par la présente, conformément à la loi 718 de l'État, que le conseil d'administration a examiné la meilleure option afin de rencontrer notre obligation en termes de couverture d'assurances pour Hawaiian Gardens Phase VII et pour ce faire, une cotisation spéciale est exigée.

La proposition finale de la compagnie d'assurance reçue le 3 avril 2023 établit le coût réel à déboursier pour la couverture à \$426,646.99, soit une augmentation de 105% du coût prévu au budget, soit \$206,821.50. La date limite pour donner suite à cette offre est le 15 avril 2023. Une partie de cette augmentation substantielle est attribuable en grande partie à l'augmentation de l'évaluation des immeubles et du marché des assurances en Floride.

Le coût total de la récupération est de \$165,554.01, pour diminuer la charge monétaire des propriétaires d'unités, un montant de \$30,000.00, qui avait été budgété pour des services professionnels qui ne seront pas requis au présent budget et seront reportés au Budget 2023/2024. Donc le **coût réel pour la présente cotisation est de \$130,554.01.**

Sera récupéré comme suit: \$610 pour les condos (1) chambre et \$765 pour les condos (2) chambres est demandé.

Le paiement de cette cotisation spéciale doit être **reçu avant le 15 Mai 2023.** Pour ceux qui effectuent le paiement de leurs frais de condo via Paiement Direct (ACH), celui-ci sera pris directement de votre compte bancaire, vers le 15 Mai 2023.

Pour ceux payant leurs frais de condo par chèque, veuillez faire parvenir votre paiement à l'adresse suivante : Hawaiian Gardens Association Inc 4705 NW 35th Street, Lauderdale Lakes, Florida, 33319

Notez que la cotisation spéciale est exigée à tous les propriétaires.

Des frais de \$25 d'administration seront requis pour tout retard le premier mois et par la suite, des frais d'intérêt de 10% annuel seront appliqués.